

la décision, nous à la Chambre pourrions prendre nos responsabilités.

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, deux propositions qui ne sont pas tout à fait identiques sont faites par les deux partis de l'opposition. Pour être le plus constructif possible, je peux suggérer à mes collègues d'en face que cet après-midi nous nous rencontrions au niveau des leaders parlementaires, que nous examinions de plus près ce qu'ils suggèrent. Je note une différence fondamentale dans la proposition du parti progressiste conservateur qui, lui, ne nous donne aucune indication quant à la durée du débat suivant le jugement de la Cour suprême, ce qui est fondamental. Par contre, il semble que la position néo-démocrate nous indique qu'il pourrait y avoir une ordonnance de la Chambre et une du Sénat vraisemblablement, qui ferait que, lorsque le jugement de la Cour suprême serait rendu, le débat à la Chambre serait extrêmement limité, qu'il n'y aurait plus ouverture à des amendements et qu'on adopterait cela probablement en une période de temps déterminée, comme 24 heures, si ceci n'est pas clair selon le parti progressiste conservateur.

Alors je pense que si les députés sont sérieux, ils vont accepter la suggestion que je vais leur faire immédiatement. C'est que, aujourd'hui, nous avons une motion qui mérite d'être étudiée, il y a déjà eu une dizaine de minutes de temps d'utilisé et il reste près de deux heures au nom du ministre d'État (Finances) (M. Bussières). Nous nous engagerions aujourd'hui à ne pas présenter la motion d'allocation de temps pour limiter le débat sur la Constitution pourvu que le ministre d'État (Finances) puisse permettre que le débat sur sa motion soit complété aujourd'hui, que nous en venions à un vote avant 6 heures.

Nous ne présenterions pas aujourd'hui la motion d'allocation de temps pour limiter le débat sur la Constitution, pourvu que nous puissions procéder à l'étude de cette autre motion au nom du ministre d'État (Finances). Et pendant que la Chambre progressera vraisemblablement dans cette étude et qu'elle ne sera pas la victime d'un parti de l'opposition qui voudrait bloquer le système, de bonne foi, les leaders parlementaires vont explorer davantage les deux propositions mises de l'avant par leur parti respectif.

[Traduction]

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, les leaders parlementaires se sont réunis à deux reprises et mon ami ne devrait pas plus s'alarmer ou s'étonner que moi des propositions que le chef de l'opposition nous a soumises aujourd'hui. Il est bien entendu que je suis prêt à chercher avec mon ami un terrain d'entente. C'est ma position depuis le début, et

cette réunion ou cette série de réunions peut commencer aujourd'hui même.

● (1530)

Quant à ce qu'il a l'intention de faire au sujet des mesures ministérielles, il a dit qu'il allait présenter une motion aux termes de l'article 75(c) ce qui nous agrée et qu'il ne comptait pas proposer la motion à son nom parce qu'un rappel au Règlement est déjà en suspens au sujet de cette affaire. Peut-être pourrions-nous nous réunir pour essayer de chercher la manière de sortir de cette situation regrettable à laquelle le Parlement du Canada n'aurait, pour commencer, jamais dû être acculé.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, je voudrais faire remarquer que nous sommes également prêts à nous réunir avec les représentants des autres partis pour étudier cette question. J'ose dire que nous sommes en train de faire des progrès. Ce que le premier ministre (M. Trudeau) critiquait le plus dans la proposition initiale du chef de l'opposition (M. Clark), c'est qu'il demandait d'inclure un certain nombre d'amendements de fond lors du renvoi, dont certains restaient hypothétiques puisqu'ils risquaient de ne pas être adoptés ultérieurement.

Mon chef de parti a proposé une solution pour y remédier. Il a préconisé d'organiser de brefs débats, d'une journée chacun, sur les différents amendements afin de ne renvoyer à la Cour suprême que ceux qui bénéficient de l'appui de la Chambre. Mon chef de parti a également proposé de limiter le débat lorsque la Cour suprême aura rendu sa décision. Je considère que nous pourrions également nous mettre d'accord pour ne pas présenter d'autres amendements que ceux qu'il sera nécessaire de faire à cause des éléments que la Cour suprême aura décidé de supprimer. J'ose croire que nous faisons des progrès et j'espère que cela va continuer.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Si je comprends bien cette proposition, il s'agit d'étudier aujourd'hui la motion du ministre d'État (Finances) (M. Bussières). Je m'en remets à la décision de la Chambre, mais s'il nous faut deux heures pour l'étudier, je vais demander aux députés de pouvoir renvoyer à la fin de cette discussion, les nombreuses questions de privilège ou les rappels au Règlement qui risquent d'être soulevés au cours du débat.

Je m'en remets à la Chambre, mais si on se veut réaliste et que le débat va prendre deux heures et qu'il doit avoir lieu aujourd'hui, il faudrait commencer pratiquement tout de suite.

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** C'est d'accord.

**Des voix:** Non, non!